

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 30 JANVIER 2026**

Le Conseil municipal de Le Breuil s'est réuni en séance ordinaire le 30 janvier 2026 à 20 h 00 sous la présidence de Monsieur Jacky PERROT, Maire.

**Nombre d'élus en exercice : 13**

**Nombre d'élus présents : 9**

**Présents** : M. Jacky PERROT, Mme Isabelle LANOIX, M. Alain LASSALLE, M. Bernard PERON, M. Pierre MATICHARD, Mme Mireille DURANTET, M. Jean-Luc RAMILLIEN, Mme Nathalie JACQUET, Mme Lucile DA CONCEICAO DE JESUS

**Excusée** : Mme Myriam BOURACHOT

**Absents** : M. Patrick DRIFFORD, M. Alexandre VERNAY, M. Christian CACHARD

**Secrétaire de séance** : Mme Isabelle LANOIX

**Ordre du jour**

**AFFAIRES GÉNÉRALES :**

- 1- Intervention de Mme Bouillet de la société REDEN SOLAR, présentation d'un projet d'agrivoltaïque sur la commune,
- 2- Approbation du procès-verbal de la réunion du 7 novembre 2025,
- 3- Approbation du procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2025,
- 4- Avenants travaux de restructuration du groupe scolaire,
- 5- Convention relative à la facturation de la redevance assainissement collectif,
- 6- Modification des horaires de l'école à partir de septembre 2026,
- 7- Révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres,
- 8- Motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes,

**FINANCES :**

- 9- Devis travaux à valider,
- 10- Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget,
- 11- Vote du taux de fongibilité pour le budget de la commune (M57) et pour le budget de l'assainissement (M49),
- 12- Demande de subvention des enseignants du RRE de la Montagne Bourbonnaise,
- 13- Tarif des cavurnes,
- 14- Tarif appartement 3 chemin de Résu,

**RESSOURCES HUMAINES :**

- 15- Création d'un poste de secrétaire de mairie de catégorie B pour accroissement temporaire d'activité,

**DIVERS :**

- 16- Questions diverses

### **1- Intervention de Mme Bouillet de la société REDEN SOLAR, présentation d'un projet d'agrivoltaïque sur la commune**

Le conseil municipal prend acte du projet de parc agrivoltaïque porté par la société REDEN, situé aux lieux-dits *Le Plait* et *Bois Résu* sur la commune de Le Breuil.

Après délibération, le conseil municipal se prononce favorablement à la création et à l'exploitation de cette centrale agrivoltaïque, par 8 voix pour et 1 abstention (Pierre Matichard).

### **2- Approbation du procès-verbal de la réunion du 7 novembre 2025**

Monsieur le Maire demande aux élus de bien vouloir approuver le procès-verbal de la réunion en date du 7 novembre 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve le procès-verbal

### **3- Approbation du procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2025**

Monsieur le Maire demande aux élus de bien vouloir approuver le procès-verbal de la réunion en date du 18 décembre 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve le procès-verbal

### **4- Avenants travaux de restructuration du groupe scolaire**

Monsieur le Maire présente les derniers avenant signés :

- lot n°2 entreprise LASSOT : + 9 782,64 € TTC
- lot n°3 entreprise BLC Centre : - 7 723,20 € TTC
- lot n°4 entreprise ARTA : -180,00 € TTC
- lot n°6 entreprise SEH : - 3 456,00 € TTC
- lot n°9 entreprise AMBIANCE CERAMIQUE : - 396,00 € TTC
- lot n°11 entreprise PORSENNA JPG : + 1 074,24 € TTC

### **5- Convention relative à la facturation de la redevance assainissement collectif**

La commune a confié au Syndicat, exploitant du réseau public de distribution d'eau, la facturation de la redevance d'assainissement collectif. Une convention signée le 12 mai 2023, modifiée par avenant, encadrait cette prestation jusqu'au 31 décembre 2025.

Il est proposé de conclure une nouvelle convention applicable à compter de l'exercice 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- confie au Syndicat la facturation de la redevance d'assainissement collectif,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

### **6- Modification des horaires de l'école à partir de septembre 2026**

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire proposant de modifier les horaires de l'école.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- accepte la modification des horaires de l'école, qui seront fixés comme suit :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

La présente décision sera soumise au prochain conseil d'école pour avis.

## **7- Révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres**

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de la Direction Départementale des Territoires (DDT) de l'Allier concernant la révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres. La DDT de l'Allier propose de reclasser la ligne ferroviaire *Le Breuil – Saint-Pierre-Laval* en **catégorie 4**, alors qu'elle est actuellement classée en **catégorie 2**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Emet un avis favorable pour le classement en **catégorie 4**.

## **8- Motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes**

La commune de Le Breuil soutient l'appel de l'Association des Maires de France en faveur de la libre administration, de l'autonomie financière et du respect de la subsidiarité. Elle demande un renforcement du pouvoir d'agir des collectivités par la simplification des normes, un moratoire sur les nouvelles contraintes et des moyens financiers garantis dans le budget 2026.

## **9- Devis travaux à valider**

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de valider les devis suivants :

- plaques gravées ESAT Yzeure : 993,77 € HT, soit 1 223,80 € TTC
- cavurnes SFT Desmard : 1 525,00 € HT, soit 1 525,00 € TTC
- reprise du pluvial SAS Frobert : 359,00 € HT, soit 430,80 € TTC
- aire de jeux SAS Frobert : 1 980,42 € HT, soit 2 376,50 € TTC
- création de trottoirs ADN TP : 6 310,00 € HT, soit 7 575,00 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- autorise le Maire à signer les devis ;
- autorise le Maire à inscrire les dépenses au budget principal 2026.

## **10- Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption du budget, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissements, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le montant total des dépenses s'élève à 18 395,06 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à engager ces dépenses avant le vote du budget 2026.

## **11- Vote du taux de fongibilité pour le budget de la commune (M57) et pour le budget de l'assainissement (M49)**

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits entre chapitres, hors dépenses de personnel, dans la limite du taux de fongibilité fixé à 7,5 % pour le budget principal de la commune (M57) et pour le budget annexe de l'assainissement (M49), pour l'exercice budgétaire concerné.

## **12- Demande de subvention des enseignants du RRE de la Montagne Bourbonnaise**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune a reçu une demande de subvention de 100 € de la part des enseignants du RRE de la Montagne Bourbonnaise. Cette subvention permet aux écoles de la Montagne Bourbonnaise de mettre en place des ateliers avec des intervenants et de se retrouver lors de rencontres sportives.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à procéder au mandatement de la somme de 100,00 €.

## **13- Tarif des cavurnes**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le devis de la société SFT Desmard, précédemment validé, relatif à la création de cinq cavurnes.

Il convient désormais de fixer le tarif ainsi que la durée de concession. À cet effet, Monsieur le Maire propose un tarif de 480,00 € pour une durée de 30 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve les propositions de Monsieur le Maire.

## **14- Tarif appartement 3 chemin de Résu**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la mise en location prochaine de l'appartement n° 1 situé au 3 chemin de Résu.

Il propose de fixer le montant du loyer mensuel à 420 € ainsi que le montant du dépôt de garantie à 420 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve à l'unanimité les montants proposés.

## **15- Création d'un poste de secrétaire de mairie de catégorie B pour accroissement temporaire d'activité**

Afin d'assurer la continuité du service et de permettre la transmission des compétences liées au poste de secrétaire de mairie, il est proposé la création d'un poste non permanent de catégorie B, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Ce recrutement permettra à l'agent recruté de prendre progressivement la suite du poste de secrétaire de mairie, notamment par une période de tuilage, garantissant ainsi la continuité administrative et le bon fonctionnement des services communaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- valide la création d'un poste de catégorie B pour accroissement temporaire d'activité
- autorise monsieur le Maire à recruter un agent

## **16- Questions diverses**

Pas de questions diverses

**L'ordre du jour étant traité, Monsieur le Maire lève la séance à 21h50**

Fait à Le Breuil, le 30 janvier 2026

Le Maire, Jacky PERROT



---

Adoption du procès-verbal le 5 Mars 2026

Le Maire,

Jacky PERROT

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Perrot', written in a cursive style.

La secrétaire de séance,

Isabelle LANOIX

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Lanoix', written in a cursive style.

